VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Par Willard & Eiseman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Spéculateurs et Placeurs Attention ! Une Occasion pour Acquérir de Splendides Terrains Dans le Sixième District, Voisinage Complètement Amélioré.

LIQUIDATION DE LA PEOPLE'S BREWING CO.

L'ILET DE VALEUR SPLENDIDEMENT SITUE, COMPREDANT

VINGT-QUATRE TERRAINS,

DEVANT ETRE VENDUS AUX PLUS HAUTS ENCHERISSEURS.

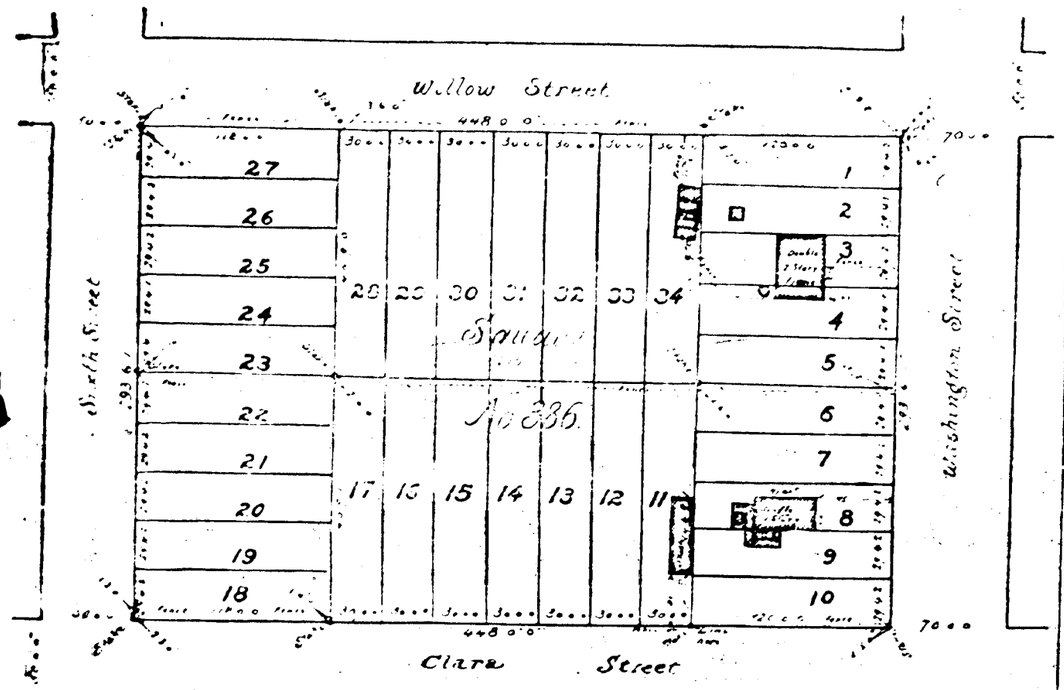

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 4 JANVIER 1910 à midi. Vente par WILLARD & EISEMAN 632 rue Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Div. A, Cour Civile de District, in re Liquidation de la People's Brewing Co. de la Nouvelle Orléans, No 89,204 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous vendrons à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 4 janvier 1910, la propriété ci après décrite à savoir :

Les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Washington sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Willow. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Washington et Clara. Les lots Nos 3 et 4 étant améliorés par un cottage simple. Les lots 8 et 9 étant aussi améliorés par un cottage simple.

Les lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles. Le lot No 11 ayant améliorations et est contigu aux lots 10, 9, 8, 7, 6.

Les lots Nos 19, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Sixième sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant l'encoignure des rues Sixième et Clara et le lot No 27 formant l'encoignure des rues Sixième et Willow.

Les lots Nos 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Toutes de ces mesures apparaîtront plus complètes par référence à un arpentage fait par H. W. Reynolds, député voyer de ville, le 4me jour de novembre 1909.

Conditions — Un tiers en plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en paiement à part égale de 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement final le dessus lequel sera garanti par l'en de vendeur et les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

Les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910 et payer pour l'acte de vente par devant John F. A. Diebel notaire. Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de la vente chez l'encanteur.

WILLARD & EISEMAN,
MEYER EISEMAN Encanteur.
632 rue Gravier.
Charles Osterberger, avocat pour les Liquidateurs.
28 nov—28—déc 5 12 19 26— an 2 4

Will J. Morgan. Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSE FERNANDEZ.

No 52 119 —Cour Civile de District—Division E.

CARRÉ DE TERRE DE VALEUR

Dans le Sixième District, Contenant 21 Terrains, l'ilet borne par les rues Robert, Upperline, Liberté et Howard.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 331 rue Carondelet—JEUDI, le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, je vendrai conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 9me jour de novembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété communément décrite à savoir :

Un certain carré de terre améliorations etc., situé dans le Sixième District de cette ville borné par les rues Robert, Upperline, Liberté (autrefois St André ou Green) et Howard (autrefois St George) subdivisé en 24 terrains désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement, sur un plan dressé par A. de Armas, voyer général daté du 6 mai 1859, déposé en l'étude de A. Duncourt, ancien notaire, d'après lequel plan lesdits lots mesurent comme suit : Le lot un formant l'encoignure des rues Robert et Liberté et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Robert et Howard et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert sur 120 de profondeur entre lignes parallèles les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 30 3/3 de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur les lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 3/3 de face à la rue Upperline sur 120 en profondeur le lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté et le lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, les lots 12 à 19 inclusivement, mesurant chacun 30 3/3 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur les lots 21 et 22 mesurant chacun 30 de face à la rue Liberté sur 150 5/10 de profondeur et les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 de face à la rue Howard sur 150 5/10 de profondeur.

Ladite propriété devant être offert en parcelle de un ou plusieurs lot à chaque offre.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, en un an en un et deux ans de crédit, garantie par billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec le dit mobilier cottage d'homérire d'avocat. L'assomption des taxes pour l'année 1909, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité les actes de vente devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur et que tout les acquéreurs fassent un dépôt de dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN encanteur,
Bureau 331-3d rue Carondelet.
Legier & Gleason avocat pour le demandeur.
Lyle Saxon & Meyer S. Dreifus, avocat ad hoc représentant le défendeur.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Grady

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 91.158 —Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John E. Cooper administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Joseph Simal, avocat.
22nov—23 27—déc 2

Succession de David Bernhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 91.590—Division C—Attendu que Rudolph D. Bernhardt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu D vid Bernhardt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M Cahn avocat.
20nov—20 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Julien Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 91.607—Division C—Attendu que Mme Catherine Mouledous, veuve de Julien Dutrey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien Dutrey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—C. J. Meral, avocat.
23 nov—23 27—déc 7

Succession du Dr. Raymond Sauvage.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91.634—Division D—Attendu que Albert J. Lopinec, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Raymond Sauvage, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas. J. Théard avocat.
27nov—27—déc 1 6

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Daul.

No 89.952—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. D.

Cottage Double, Nos 704 et 06 rue Josephine.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 16 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété suivante décrite, à savoir :—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances, située dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie du lot B, dans l'ilet borné par les rues Josephine, Jackson, Annonciation et Chippewa, sur un plan par L. Reisinstein, daté du 26 mai 1859 et déposé en l'étude de J. E. Jarreau notaire, laquelle portion de terre mesurant en mesure américaine, trente et un pieds, onze pouces et une ligne (31' 11" 1") de face à la rue Josephine sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds et dix pouces (95' 10") entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double avec 4 chambres de chaque côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année courante 1909 et payer les frais de tous certificats nécessaires, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, et assurer la propriété de la date de l'adjudication, déposer avec l'encanteur dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers et revenus de ladite propriété, exceptée de et à partir de la date du passage de l'acte de vente.

John F. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE

No 90,009—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division B.

William F. Sherwood vs Henry Graham et als.

Trois terrains du Sixième District. Lowerline, Pine, Irma et Anne.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 2 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909 et signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Anne, désignés comme lots Nos 12 13 et 14, dans l'ilet No 54, Greenville. Lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Irma (autrefois rue Louisa) sur cent vingt pieds de profondeur et formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant; l'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

S. Lucius Elam, Jr, vs "Elam Paper & Stationary Co."

Cour Civile de District Paroisse d'Orléans. No 90 627

EN VERTU d'un ordre récretal de la Cour Civile de District Division E, par Hon. Geo. H. Theard président, et lequel a été signé le 2me jour de novembre 1909 et amendé le 22 novembre 1909 le soussigné a été nommé encanteur et ordonné de vendre à l'enchère publique la propriété de la "Elam Paper & Stationary Company" tel qu'il est décrit dans ses grandes lignes par ledit ordre et l'amendement de cela, conformément auquel ordre

Je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Bourse d'encan de la Nouvelle Orléans, Ltd. No 311 rue Baronne, le 14me jour de décembre 1909 à l'heure de midi, la balance du fond de magasin de marchandise de la Elam Paper & Stationary Company; ledit fond de magasin ou balance dudit stock étant celui qui n'a pas été disposé par les receveurs pendant leur administration et laquelle sera dans le magasin de ladite Elam Paper & Stationary Co., à la date de la vente.

Ledit fond de magasin de marchandises qui sera vendu a été inventorié et estimé sous la direction de la Cour.

Et je procéderai aussi de vendre à la même heure les comptes-courants non-collectés qui étaient dûs à la Elam Paper & Stationery Co., et avant le temps de la nomination des receveurs, qui n'ont pas été collectés et qui sont maintenant dûs et en souffrance, lesquels comptes sont inventoriés et estimés sous l'ordre de la Cour.

Je vendrai aussi, à la même heure, les meubles et installations usitées pour conduire le dit commerce.

Tous les précédents devant être vendus en bloc et en gros au plus haut prix, pour pas moins de deux tiers de leur estimation, et pas moins du plus haut prix fixé par l'ordre de la Cour.

Je procéderai aussi de vendre à ladite heure le droit d'occupation du local pour un an, du premier jour d'octobre 1909 pour pas moins de deux tiers de son loyer et valeur d'estimation et au prix fixé par ordre de la Cour ci-dessus référé.

Conditions—La vente devant être faite pour du comptant sur les lieux. La livraison des marchandises, comptes-courant, installations et le droit d'occupation du local devant être fait immédiatement et tenu au risque de l'acquéreur du moment de l'adjudication. Le tout d'après le récit dans l'ordre décrété de la Cour ci-dessus référé.

LIONEL M. RICAU
Encanteur.
1 déc—1 5 12 14

J. L. Unorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 86,077—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE GEORGE SMITH

JEUDI, le 30 décembre 1909 à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne,

Nous vendrons à l'enchère publique la Batisse à deux étages, No 1516 rue du Camp.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de George Smith, dossier No 86,077, le dit ordre daté et signé du 23 novembre 1909, et adressé à J. L. Unorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 30 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magnolia, Race et Orange, désigné comme lot C, sur un certain devis de voyer, dressé par D. E. Seghers & Fils voyers, daté Nouvelle Orléans, 3 février 1909 et annexé à un inventaire supplémentaire, pris et fait par John Janvier, notaire en cette ville le 30 mars 1909 conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de George Smith, No 86 077 du dossier de ladite cour, d'après lequel dit devis d'arpentage le dit lot C commençant à un point à la rue Camp cent vingt-neuf pieds quatre pouces de l'encoignure de la rue Race et mesurant dudit point, une distance de trente pieds quatre pouces de face à la rue Camp, trente et un pieds huit pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne de côté vers la rue Orange, une première profondeur de soixante quatre pieds quatre pouces sur la ligne de division du lot B de la dégageant un pied quatre pouces vers la rue Race, de la deuxième profondeur de cinquante cinq pieds huit pouces à angle de fond et jusqu'au mur en briques et au lot B. Le tout en mesure américaine. Les améliorations sur ledit lot C consistent en une bâtisse simple à deux étages portant le numéro municipal 1516 rue Camp, ensemble avec ces bâtisses dans le fond y appartenant.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, les frais des certificats requis et frais de l'acte de vente pardevant John Janvier, notaire; la vente sujette au bail s'il y en a qui existe et les loyers retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. 10 pour cent de dépôt (sans intérêt) devant être fait au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières,
Bureau No 910 rue Gravier.
28 nov—28—déc 5 12 19 26 30

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, 15 Décembre 1909.

No 3309 rue Tchoupitoulas.

Louée $9.00 par mois

Succession de Antonio Sideti.

No 90,125—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS C. SPEAR & Cie, LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 825 rue Union—Il sera vendu MERCREDI, le 15 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre signé le 25 octobre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'avenue Louisiana, lequel dit lot de terre mesure cinq pieds six pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre-vingt neuf pieds onze pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles et consiste de la moitié du lot No huit sur un plan dressé par Ren Buisson, voyer, daté du 8 août 1837, étant la même propriété que ledit A. Sidoti a acquise de Vito Longo par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire, enregistré au bureau des transferts livre 170, folio 116, et daté du 18 octobre 1897.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, devant être attesté par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, garantis par hypothèque spéciale, liens de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando", toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès. L'acquéreur devant assurer la propriété en faveur du porteur des billets, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du montant de son enchère immédiatement après l'adjudication entre les mains de Louis C. Spear, encanteur, et de payer pour les frais de l'acte de vente, incluant certificats pardevant U. Marinoni Jr, notaire.

Guy M. Herner avocat.
A 14 nov—14 21 28—déc 5 8 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Succession Valentin Steiss et Eva

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No de 629—En vertu d'un ordre de faire à moi adressé par l'Honorable W. H. Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Div. A, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos 727 à 731 entre les rues Royal et Bourbon, Deuxième District de cette ville le 2 décembre 1909 à 11 heures a.m. la propriété après décrite, avec les bons de maison, etc., ci-dessus intitulée et numérotée, et ordonnée et ordonnée par ordre de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. R. J. Schwartz avocat.

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN HONHOST ET EPOUSE.

A L'ENCAN JEUDI, le 2 décembre 1909. Cottage simple attrayant 214 S. Rocheblave. Voisinage du Choix du Troisième Ward.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge—No 90,685, Cour Civile de District, Division C, daté et signé en cour ouverte le 15 octobre 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne JEUDI, le 2 décembre 1909 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 554, borné par les rues John, Rocheblave, Gasquet (avenue Clive) et la rue Palmyre, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds à la rue Rocheblave sur 148 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. De Armas, daté du 29 nov 1866 déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant en plus et au dessus de son enchère payer les frais du dit acte et pour tous les certificats et les taxes de 1909 sur ladite propriété. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec

WILL J. MORGAN, Encanteur.
331 333 rue Carondelet
Legier et Gleason, avocats.
31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en Bois à Deux Etages, élégante et moderne avec grand terrain.

No 3605 rue PRYTANIA

Encoignure Nord Ouest de la rue Foucher.

Succession de Mme I. P. Woods

No 90,521—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI, le 21 décembre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 novembre 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

L'élégante résidence en bois à deux étages et moderne, No 3605 rue Prytania à l'encoignure nord ouest de la rue Foucher, retirée de la banquette, contenant de larges vérandahs, vestibule, beaux appartements au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, chambre à bain, etc. Le terrain est décrit comme suit—

Une certaine portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Foucher, St Charles et Antoine, et mesurant soixante deux pieds six pouces de face à la rue Prytania sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles et façade à la rue Foucher ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Prytania et Foucher. Le tout d'après un devis dressé par A. de Armas, député voyer de la ville le 29 août 1885 et annexé à un acte par devant Geo. Preost, notaire, le 3 septembre 1885. Cette résidence est convenable et confortable et à l'usage de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Comptant, dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 nov—18 23 30—déc 7 14 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE

1332-34 Rue Elmire, près Villeré.

SUCCESSION DE LAWSON CAIN.

No 91,189—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 30 décembre 1909, à midi, à la Bourse, des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. A, date du 17 novembre 1909, dans l'affaire de la succession de Lawson Cain, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 528, borné par les rues Elmire, Urquhart, Désiré et Villeré, lequel dit lot est désigné sur un plan de C. Lucas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 avril 1897 et annexé pour référence à un acte de partage, passé pardevant F. D. Charbonnet notaire, le 4me jour de mai 1897, d'après lequel plan, ledit lot mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, subdivisé en deux chambres et cuisine de chaque côté, bâtisses dans le fond, etc., loué à six dollars par côté. Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour année 1909.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Reila A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.
28 nov—28—déc 5 12 19 26 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations, etc., de la

CONFISERIE

Connue comme le "Fad",

Nos 628 et 630 rue Canal.

Installations Magnifiques, Artistiques et de Valeur, etc., (Presque Neuves).

Dr Stanford E. Chaille vs Leon Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,557—En vertu d'un ordre de vente daté du 27 novembre 1909 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 9 décembre 1909, à 10 30 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux Nos 628 et 630 rue Canal—Le contenu et installations, etc., de la

CONFISERIE

dans lesdits lieux, consistant en Comptoirs, Vitrines, Tabourets, Tables, Chaises, Papiers avec Couverture Roulante, Stoves à Gaz Faïence, Verrerie et Objets Plaqués, Ustensiles de Cuisine, Coffre-fort en Fer, Enseignes et Eventails Electriques, Balances, Plateaux, Jarres en Verre, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KROP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Denegre & Blair, avocats pour le demandeur
28 nov—28—déc 3 9

VENTES A D'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE

JOHN B. HIRSCHLE.

No 89 907—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

Joli Cottage Simple, aussi le contenu d'une Forge.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 2 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 9 novembre 1909 par Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages appartenant ou de quelque façon dépendant situés dans le Troisième District de cette ville (autrefois Faubourg Greaux) à la jonction des Chemins du Bayou et Gentilly, désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet borné par les rues N. Winte, Laharpe et les Chemins du Bayou et Gentilly, sur un plan de A. de Armas, daté du 21 novembre 1851, et déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 6 du livre de plans No 5, ledit lot No 4 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly 74 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté gauche, 80 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5 et 30 pieds 6 pouces en largeur dans le fond ledit lot No 5 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly 86 pieds 11 pouces 3 lignes sur le côté droit et 32 pieds 6 pouces dans le fond. Ladite propriété est aussi décrite sur un plan dressé par Arthur de Armas, ex-député voyer de ville, le 24 décembre 1888, et d'après ledit plan ladite lots sont désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet No 1520 et mesurent ensemble 66 pieds de face du Chemin Gentilly, 65 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Laharpe de 106 pieds et 6 pouces et la profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près du Chemin du Bayou de 74 pieds 8 pouces et 3 lignes; ledit devis de la date du 24 décembre 1888 étant annexé à un acte passé pardevant John G. Koeniq, notaire de cette ville, sous la date du 18 mai 1906.

Les améliorations de la propriété ci-dessus comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme No 1532 Chemin Gentilly, et contient galeries devant et derrière, 4 chambres, cuisine, chambre à bain, cabinet, etc., dans la cour il y a un bon hangar, citerne et atelier de travail.

AUSSI

Le contenu d'un atelier qui consiste d'une forge, une enclume marteau outils, etc.

Conditions—Pour l'atelier de forge, comptant, la propriété foncière, un tiers en plus comptant, la balance en billets de l'en de vendeur, portant huit pour cent (8 0/0) par an d'intérêt jusqu'au paiement en un et deux ans, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer prorata les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats
21 nov—21 28—déc 5 12 19 23

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Joli Cottage Simple, 2418 rue Gravier.

Succession de Mme Eunice C. Lee.

No 91,210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet — MARDI, le 21 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 15 novembre 1909, par l'Honorable Fred. D. King juge de la susdite Cour, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et ordonnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec tout les droits, privilèges et servitudes ci-dessus appartenant ou de quelque façon, dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet originalement No 28, maintenant 558 borné par les rues Janvier, Tonti, Perdido et Rocheblave. Le dit lot est désigné par le No vingt trois sur un plan de subdivision du dit ilet, en 34 terrains par A. De Armas, député voyer de ville, daté du 4 avril 1885, et annexé pour référence et record à un acte par devant N. B. Trist, notaire, daté du 15 juin 1885, et mesurant trente pieds, trois pouces à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente pardevant Geo. Lamberschleger, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication chez Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 342 rue Carondelet.

Joe Lauterschleger avocat.
18 nov—18 21 28—déc 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Occasion de Faire un Placement de Premier Ordre.

3921-23 Avenue Washington.

Cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, bâtisses dans la cour, etc. 2 terrains.

Succession de Elizabeth Frank.

No 91,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—JEUDI, le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 12 novembre 1909, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certaines lots de terre, ensemble avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos cinq et six de l'ilet No 486, borné par l'avenue Washington, les rues Lesdernier, Broad, Quatrième et Dergenois, sur un levis de D. E. Seghers & Fils, voyers, annexé à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er décembre 1904. D'après lequel devis les dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt neuf pieds de face à l'avenue Washington sur cent trente-neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme No 3921 3923 avenue Washington, avec bâtisses dans la cour, etc.

Conditions—1/3 en plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, payable en un et deux ans, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et l'en de vendeur sur la propriété et par les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1909 et de payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

CICERO A. RAMSEY, encanteur,
342 rue Carondelet.
A. D. Danziger, avocat.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Banque et Installations, Coffre-fort Diebold Combinaison, "Time Lock" Vitrines de Sûreté d'Epaugnes, Pupitres, Pendule, Type-Writer, Tables, Chaises, Eventails Electriques, Lampes Souvenirs, Protectographe, Chandelier de Chèques, etc.

Meyer S. Dreifus vs La Commercial Bank and Trust Company.

No 87,705—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 124 rue Carondelet — VENDREDI, le 10 décembre 1909 à 11 heures a. m. sur les lieux 314 rue Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 octobre 1909 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée les meubles ci-après désignés à savoir :

Un lot d'installations de banque et meubles, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

H. L. Favret, Dart & Kernan, avocats
28 nov—28—déc 5 7 10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Richard Parker

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 91 377 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession de à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Parker administrateur de cette succession ne serait pas